

SYNDICAT INTERCOMMUNAL LOOS - HAUBOURDIN

Siège : Mairie de Loos
104 rue Foch
59120 LOOS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 29 septembre 2022 à 8 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre à huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du Syndicat Intercommunal Loos-Haubourdin s'est réuni au Centre Aquatique Neptunia, sous la présidence de Monsieur Pierre BEHARELLE, Maire d'Haubourdin, Président du Syndicat Intercommunal Loos-Haubourdin, suite à la convocation qui lui a été adressée le 13 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Étaient présents (7) :

M. Pierre BEHARELLE, Maire d'Haubourdin, Président du SILH
Mme Anne VOITURIEZ, Maire de Loos, Vice-Présidente du SILH
Mme Edith LESIEU
Mme Catherine GRIERE
M. Éric LECLECQ
Mme Françoise CORNEILLIE
Mme Katell LIEDTS (suppléante de Mme Sylvie BEAUJOIS)

Excusé ayant donné pouvoir de le représenter (1) :

M. Matthieu MONTIGNIES (a donné pouvoir à Mme Catherine GRIERE)

Assistaient également à la séance, à titre d'information :

Monsieur Matthieu DURIEZ, Directeur Général des Services de la Ville de Loos,
Madame Myriam WICQUART, Directrice Générale des Services de la Ville d'Haubourdin,
Madame Christine ELISABETH, Adjointe au Directeur de Neptunia
Madame Christelle TRICOIT, Contrôleur de gestion – ville de Loos
Monsieur Medhi FERAHTIA, Ingénieur fluide – ville de Loos

- : - : - : - : - : - : - : -

Monsieur Pierre BEHARELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres, et procède à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la présente séance.

LECTURE DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Il est donné lecture du compte rendu de la séance précédente du Conseil d'Administration du SILH, qui s'est tenue le 14 juin 2022.

Adopté à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°1

En raison des réajustements comptables, il est nécessaire de procéder à des transferts de crédits. Monsieur le Président propose d'abonder les comptes suivants :

Opérations réelles et d'ordre :

En investissement :

En dépense :

21318-Ch 21 (Autres bâtiments publics): 153 000 €

En recette :

Ch 021 (Virement de la section de fonctionnement) : 153 000 €

En fonctionnement :

En dépense :

Ch 022 (Dépenses imprévues) : - 153 000 €

Ch 023 (Virement à la section d'investissement) : 153 000 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, crédite et débite les comptes concernés.

Adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Monsieur le Président propose la création des postes suivants :

- 1 poste d'éducateur des activités physiques et sportives principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet

Ces postes seraient dotés de l'échelonnement indiciaire et de la durée de carrière définis par les statuts particuliers de leur cadre d'emplois.

Ces créations prendraient effet au 1er octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

MARCHE DE FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AU CHATEAU DE LA PIERRETTE ET AU CENTRE AQUATIQUE « NEPTUNIA » : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE DE LOOS ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL LOOS/HAUBOURDIN ET AUTORISATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Afin de globaliser des dépenses de nature similaire, il sera demandé au conseil municipal d'autoriser la constitution d'un groupement de commandes (article L.2113-6 du Code de la commande publique) entre la Ville de Loos et le Syndicat Intercommunal Loos Haubourdin (SILH) pour des prestations de services pour la fourniture d'énergie électrique au château de la Pierrette et au centre aquatique « Neptunia ». En effet, le marché conclu en 2018 pour le même objet pour une durée totale de 4 années arrive à son terme, et il convient de renouveler la procédure de passation et d'établir une nouvelle convention.

Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président du SILH à signer la convention de groupement de commande pour le marché public de fourniture d'énergie électrique pour le Château de La Pierrette et le centre aquatique Neptunia. Il est également demandé d'autoriser le lancement de la consultation en appel d'offres ouvert pour le marché de fournitures d'énergie électrique au château de la Pierrette et au centre aquatique Neptunia, d'autoriser le Maire de la Ville de Loos en tant que coordonnateur à signer le marché public avec l'entreprise qui établira l'offre « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères de jugement des offres, et enfin d'autoriser le Président du SILH à signer les modifications (avenants) éventuelles qui interviendraient au cours de l'exécution du marché, sans entraîner d'augmentation du montant maximum de ce dernier.

Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Plan de sobriété énergétique

Dans le contexte actuel et sur demande des pouvoirs publics pour plus de sobriété énergétique en vue des tensions à venir cet hiver sur le réseau RTE et les niveaux de stock de gaz, les élus du CA SILH décident de concert :

- D'abaisser la température des bassins d'apprentissage et du grand bassin à 26°C, le bassin ludique restant à la même température qu'actuellement,
- D'abaisser la température de l'air à 25°C

Un suivi régulier des consommations sera opéré.

Prospective budgétaire 2022, 2023 et suivants

La question du contexte des coûts de l'énergie est débattue en séance.

Le marché de fourniture d'électricité, à conclure le 15/04/23 au plus tard, appelle notamment des aléas importants sur les niveaux de prix attendus, étant donné qu'aujourd'hui en l'état actuel de notre contrat notre fournisseur nous garantit un Kwh/h à 50 € contre des niveaux actuels et futurs de prix avoisinants les 500 € / kwh/h.

Le prix du gaz, assis sur le PEG lui-même adossé au cout de l'électricité, suit également des niveaux très haut et aléatoire.

La conjugaison de ces deux phénomènes a amené les services à présenter en séance du CA pour les administrateurs une prospective financière pour les exercices budgétaires 2023 et suivants ainsi qu'un atterrissage sur la fin de l'exercice budgétaire en cours.

Il ressort de cette prospective un résultat estimé de clôture positif sur 2022, malgré une dégradation du fonds de roulement, et un résultat estimé en déficit dès 2023 d'environ 500 k€ si le cout des énergies se maintient au niveau constaté actuellement.

Des questions se poseront fatalement pour voter le budget primitif 2023 en équilibre réel : augmentation des tarifs, sollicitations de la MEL ou de l'Etat pour une aide exceptionnelle, augmentation du produit de fiscalité additionnelle appelé en solde, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait le,

M. Pierre BEHARELLE
Président du SILH